

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 84440052.3

51 Int. Cl.⁴: **A 47 K 1/09**

22 Date de dépôt: 16.11.84

30 Priorité: 23.11.83 FR 8318781

43 Date de publication de la demande:
29.05.85 Bulletin 85/22

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Voinson, Daniel
99, rue du Général de Gaulle
F-68370 Orbey(FR)

71 Demandeur: Voinson, Roger
2, route de Colmar
F-68370 Orbey(FR)

72 Inventeur: Voinson, Daniel
99, rue du Général de Gaulle
F-68370 Orbey(FR)

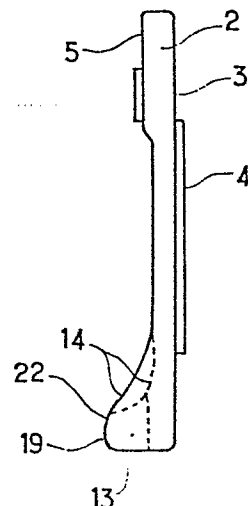
72 Inventeur: Voinson, Roger
2, route de Colmar
F-68370 Orbey(FR)

74 Mandataire: Aubertin, François
Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et Prestations 4,
rue de Haguenau
F-67000 Strasbourg(FR)

54 Présentoir pour brosse à dents.

57 Un présentoir caractérisé en ce qu'il comporte un corps vertical (2) dont l'extrémité inférieure (12) est pourvue d'un évasement (13) relié à la face avant (5) du corps vertical (2) par un raccordement en forme de gouttières (14) et présentant des moyens de préhension pour une brosse à dents.

FIG. 2



Présentoir pour brosse à dents.

L'invention concerne un présentoir pour brosse à dents.

On connaît déjà des présentoirs pour brosse à dents composés d'un plateau circulaire, carré ou rectangulaire et d'un support en forme
5 d'équerre. Ce dernier présente une forme d'équerre dont une aile est pourvue de trous à travers lesquels on engage des éléments de fixation assurant la fixation sur un mur dudit présentoir et dont l'autre aile est solidaire du plateau. Le plateau présente, en règle générale, quatre lumières dans lesquelles on enfile verticalement la queue
10 de la brosse à dents, les soies de la brosse reposant sur le dessus du plateau. Ces lumières sont disposées soit sur les diagonales du carré ou du rectangle, soit concentriquement à un orifice central dans lequel on place verticalement le tube de pâte dentifrice. Fréquemment, les brosses à dents et le tube de pâte dentifrice sont coiffés par un
15 gobelet de protection.

On connaît également un présentoir de forme parallélépipédique solidaire d'un panneau vertical fixé au mur et présentant des lumières parallèles dans lesquelles on aligne les brosses à dents.

20 Cependant, ces présentoirs connus comportent plusieurs inconvénients. En règle générale, ils présentent quatre lumières et fréquemment, ce nombre n'est pas adapté aux besoins de l'utilisateur soit que deux lumières sont suffisantes, soit que quatre lumières nécessitent l'acquisition
25 de deux présentoirs. De plus, en raison de la pluralité de brosses à dents, il est nécessaire de prévoir une fixation par vis engagées dans des chevilles logées dans des trous pratiqués dans le mur, carrelage et autres. Par ailleurs, le contact entre le plateau et les soies de la brosse peut accélérer la détérioration de cette dernière,
30 notamment si les soies baignent dans l'humidité stagnant sur le dessus du plateau.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer un présentoir pour brosse à dents
35

comportant un corps vertical dont l'extrémité inférieure est pourvue d'un évasement relié à la face avant du corps vertical par un raccordement en forme de gouttières et présentant des moyens de préhension pour une brosse à dents unique.

5

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci que le présentoir individuel est conçu pour une seule brosse à dents maintenue à une certaine hauteur pour éviter tout contact entre les soies et le présentoir. Un autre avantage de cette invention consiste en ce qu'il devient possible de personnaliser le
10 présentoir, ce qui annihile tout risque de confusion des brosses à dents.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins
15 représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en élévation, un présentoir conforme à l'invention.

20 La figure 2 représente une vue de gauche de ce présentoir.

La figure 3 représente une vue en plan du présentoir.

La figure 4 représente, en vue partielle de gauche, un présentoir
25 comportant un élément de personnalisation amovible.

On se réfère aux figures 1 à 3.

Le présentoir 1 comporte un corps vertical 2. Celui-ci présente avantageusement une forme ovale rehaussant l'aspect esthétique de ce
30 présentoir. Ce dernier comporte sur sa face arrière 3 des moyens de fixation 4, notamment un élément autocollant permettant de fixer le présentoir 1 sur un mur, carrelage et autre paroi par simple pression. De ce fait, il devient inutile de percer des trous dans le mur,
35 carrelage et autre paroi pour la mise en place de chevilles destinées à recevoir des vis pour la fixation du présentoir. Ce mode de fixation par élément autocollant est réalisable du fait que, conformément à l'invention, le présentoir 1 n'est utilisable que pour une brosse à

dents unique.

Le corps vertical 2 comporte sur sa face avant 5 une zone de person-
nalisation 6. Selon un premier mode de réalisation, cette zone de per-
5 sonnalisation 6 comporte une surface plane 7 sur laquelle on peut im-
primer ou graver une inscription tels qu'un prénom, un mot, une mar-
que ou un signe distinctif tel qu'un dessin ou autres.

Selon un second mode de réalisation, visible dans la figure 4, on pré-
10 voit un élément de personnalisation 8 que l'on applique sur la face
avant 5 du corps vertical 2. Cet élément 8 est amovible et présente
sur sa face arrière 9 au moins un téton d'encliquetage 10 faisant sail-
lie par rapport à la face arrière 9. A cet effet, on pratique dans la
zone de personnalisation 6 de la face avant 5 du corps vertical 2 un
15 certain nombre de trous 11 déterminés par le nombre de tétons d'en-
cliquetage 10. Bien entendu, il est souhaitable que la liaison entre
les tétons 10 et les trous 11 soit une liaison serrée pour éviter que
l'élément de personnalisation 8 se détache du corps vertical 2 du pré-
sentoir 1 d'une manière intempestive.

20

Conformément à l'invention, le corps vertical 2 comporte à son extré-
mité inférieure 12 un évasement 13. Celui-ci est relié à la face avant
5 par un raccordement 14 présentant une forme de gouttières 15, 16
dirigeant les gouttes d'eau en provenance des soies de la brosse à
25 dents vers le plan médian 17. Cet évasement 13 comporte une rainu-
re 18 perpendiculaire à la face avant 5. La rainure 18 débouche,
d'une part, sur la face externe 19 de l'évasement 13 et, d'autre part,
dans un élargissement oblong 20 dont l'axe longitudinal 21 est perpen-
diculaire à ladite rainure 18. La rainure 18 et l'élargissement oblong
30 20 constituent des moyens de préhension de la brosse à dents. En
effet, la rainure 18 permet d'introduire le manche de la brosse à
dents dans l'élargissement oblong 20 à l'emplacement de l'étranglement
situé entre le manche et les soies, puis en impliquant une rotation
de quatre vingt dix degrés, les épaulements de l'étranglement repo-
35 sent sur le dessus 22 de l'évasement 13 et ceci sans que les soies
soient en contact avec ledit dessus, les raccords 23 et 24 reliant la
rainure 18 à l'élargissement oblong 20 forment butées et empêchent
la brosse à dents de tomber vers l'avant.

Revendications

1. Présentoir pour brosse à dents caractérisé en ce qu'il comporte un corps vertical (2) dont l'extrémité inférieure (12) est pourvue d'un
5 évasement (13) relié à la face avant (5) du corps vertical (2) par un raccordement en forme de gouttières (14) et présentant des moyens de préhension (18, 20) pour une brosse à dents unique.
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps
10 vertical (2), dont la face arrière (3) est pourvue de moyens de fixation (4), comporte sur sa face avant (5) une zone de personnalisation présentant une surface plane pourvue d'une inscription ou d'un signe distinctif.
- 15 3. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps vertical (2) comporte sur sa face avant (5) un élément de personnalisation amovible (8) dont la face arrière (9) est pourvue d'au moins un téton d'encliquetage (10) pénétrant dans au moins un trou (11) réalisé dans la zone de personnalisation (6) de la face avant (5).
20
4. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le raccordement (14) comporte des gouttières (15, 16) dirigeant les gouttes
d'eau en provenance des soies vers le plan médian (17).
- 25 5. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de préhension sont une rainure (18) pratiquée perpendiculairement à la face avant (5) du corps vertical (2) dans l'évasement (13).
6. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les mo-
30 yens de préhension sont un élargissement oblong (20) dont l'axe longitudinal (21) est perpendiculaire à la rainure (18).
7. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les mo-
yens de préhension sont deux butées formées par les raccords (23)
35 et (24) reliant la rainure (18) à l'élargissement oblong (20).

"1/1"

FIG. 1

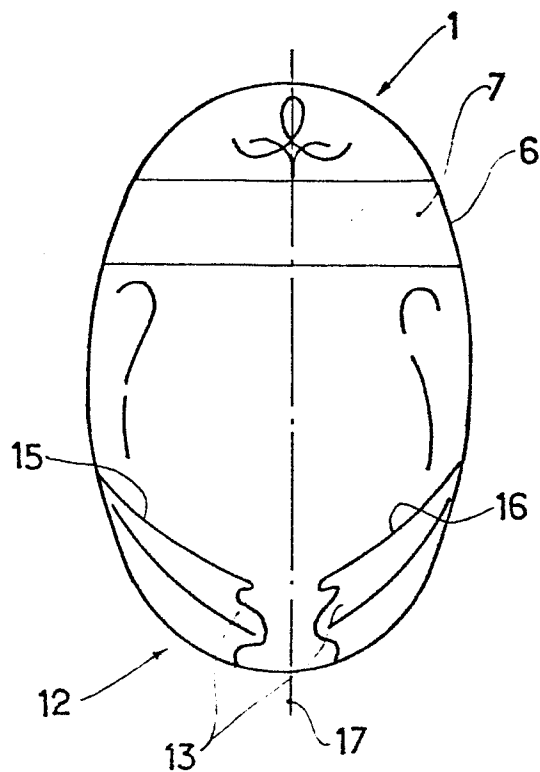


FIG. 2

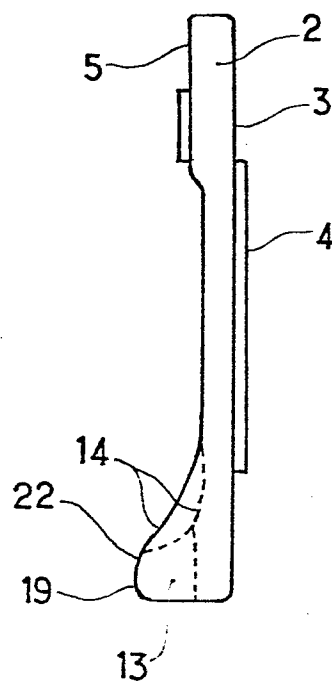


FIG. 3

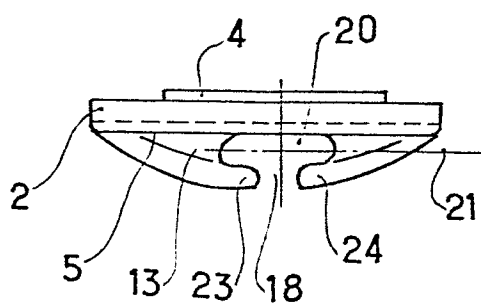
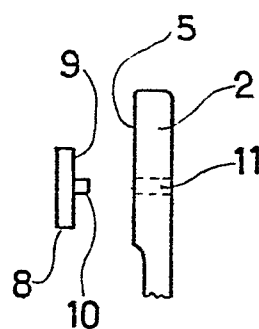


FIG. 4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	FR-A-1 558 608 (LINDQUIST) * Page 3, colonne de gauche, ligne 7 - page 3, colonne de droite, ligne 32; figures 7-11 *	1, 2, 5-7	A 47 K 1/09
A	--- US-A-1 952 937 (PILATO) * Page 1, lignes 31-34, 50-87; figures 1-3 *	1-4	
A	--- US-A-2 544 856 (PERLIN) * Colonne 1, ligne 46 - colonne 2, ligne 28; figures 1-3 *	1	

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 47 K A 47 G
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21-02-1985	Examineur AYITER J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			